

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1186

Artikel: Banque unique : fusion, par absorption, de deux banques vaudoises

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fusion, par absorption, de deux banques vaudoises

REPÈRES

L'établissement bancaire né de la fusion CFV/BCV exercera son activité sous le nom de Banque Cantonale Vaudoise. Avec un bilan de 35 milliards de francs, le nouvel établissement se classera parmi les cinq banques les plus importantes de Suisse. Les experts proposent que sa surveillance soit confiée à la Commission fédérale des banques.

(ag) Il ne pouvait pas y avoir de surprise dans les conclusions qu'ont déposées les experts, MM. Müller et Pennone sur le rapprochement institutionnel des deux banques cantonales vaudoises. Dans un rapport préalable, ils avaient déjà donné leur position. Comme tels, ils furent confirmés en tant qu'experts du «comité paritaire de pilotage» des deux banques. Leur réussite, c'est d'avoir obtenu la reddition ou enlevé la conviction des représentants du Crédit foncier. A partir de là, comme les explications publiques ont très mauvais effet dans le domaine sensible des banques, l'unanimité se fit belle et même le Conseil d'Etat, parfois chatouilleux sur le secret des délibérations, tint à souligner la sienne.

Une banque spécialisée

Il saute aux yeux que la fusion permet d'obtenir un bilan plus important et met la nouvelle banque en bonne posture dans le paysage bancaire suisse. Mais un bilan plus un bilan, c'est une addition simple, à portée d'un non expert. Encore peut-on se demander si cette part de marché très importante, obtenue sur le canton de Vaud seul, n'est pas l'effet du ratissage large dans lequel entraient la Banque Vaudoise de crédit et la Caisse d'épargne et de crédit. Concentrée sur un seul établissement, elle sera plus difficile à défendre.

La question était de savoir si une banque spécialisée, tel le Crédit foncier, voué prioritairement au crédit hypothécaire, notamment de 1^{er} rang, pouvait valablement poursuivre sa mission spécifique. La particularité de cette banque, où l'épargne récoltée ne couvre pas les crédits alloués, c'est d'intervenir à espace régulier sur le marché obligataire pour assurer son refinancement.

Cette caractéristique a plusieurs effets. Le CFV finance le long terme hypothécaire par des emprunts de long terme, ce qui lui permet de jouer un rôle stabilisateur sur ce marché; car son taux moyen de financement est moins fluctuant que celui de l'épargne ou de l'argent à court terme.

Deux servitudes

Ce rôle positif et reconnu entraîne toutefois deux servitudes. La première, c'est que, dans les années où en raison de la conjoncture, les taux des prêts sont bas, la marge peut être faible, voir insuffisante (en revanche, quand les taux de prêts sont élevés, les marges sont très fortes). La seconde, c'est que cette monoculture est de faible rendement, mais confortable tout de même si les réserves sont

fortes. Est-ce ou n'est-ce plus le cas ? Ce rôle modérateur au détriment du haut rendement est ce que nous appelons un service parapublic. Cette image est bien perçue du citoyen.

Les experts estiment que la monoculture hypothécaire n'a pas d'avenir et qu'elle est même une faiblesse. Mais il est difficile à travers les dossiers de presse, faits de schémas non commentés, de comprendre pourquoi. Sans doute, l'année 93-94 sera de faible conjoncture pour le CFV, mais est-il légitime d'extrapoler du conjoncturel au structurel ? Avec les apparences d'un a priori, il a été admis que seule une banque universelle avait un avenir et que pour s'affirmer sur ce marché-là, il fallait poursuivre la logique de la concentration.

Certes, la nouvelle banque sera de proximité, avec centre de décision indigène, mais pour le reste, quelle sera sa mission ? Le CFV avait, lui, une mission propre, non seulement en vertu d'un texte de loi, mais par sa spécificité. Elle disparaîtra.

La suppression de 400 emplois s'ajoutant à ceux de la disparition de la BVcréd et de la Caisse d'épargne et de crédit est un affaiblissement incontestable des «ressources humaines» dans les régions, comme l'on dit aujourd'hui. Certes, des réorganisations sont concevables, mais à ce rythme et avec cette brutalité ? Il est plaisant de voir le Conseil d'Etat se réjouir des économies d'échelle, lui qui a tant prôné la décentralisation concentrée. Théorie et pratique... »

MEDIAS

L'hebdomadaire de gauche zurichois *Wochenzeitung* (7.10) publie une documentation sur les chicanes des autorités turques contre le quotidien *Özgür Ülke* qui a succédé le 28 avril dernier au quotidien interdit *Özgür Gündem*. Il ne se passe pas de journée sans intervention des autorités pour gêner la parution et la diffusion. En revanche, le journal paraît librement en Europe centrale et on le trouve dans les kiosques suisses.

La mise en place de la chaîne de télévision américaine NBC se poursuit. Le *Teletext* a été transformé et il est dorénavant possible de sous-titrer en allemand ou en néerlandais certaines émissions «made in USA».